

AUXILIAIRE DE L'ENFANCE

DÉBOUCHÉS

- Pouvoir intégrer : Crèches ;
- Maisons d'enfants ;
- Maisons communales d'accueil de l'enfance, garderies ;
- Accueil des enfants durant leurs temps libres : accueils extrascolaires, écoles des devoirs ; Centres de vacances ;
- Accueillant(e) d'enfants dans un cadre à caractère familial, autonome ou conventionné avec un service ;
- Services de garde d'enfants malades, ...

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs au travail pédagogique spécifique de l'accueil de l'enfant tant dans le secteur de l'accueil collectif que dans le secteur de l'accueil à caractère familial.

Plus précisément, elle vise à rendre l'étudiant capable d'assurer une présence stimulante et épanouissante et un rôle éducatif auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, dans un processus favorisant son/leur développement global, dans sa/leur relation à soi et aux autres.

L'action de l'auxiliaire de l'enfance s'inscrit le plus souvent dans la sphère du quotidien et dans le cadre d'un projet pédagogique et d'accueil dont les termes ont été définis par le service ou l'institution dont il dépend.

FORMATION

CONDITIONS D'ADMISSION

Être en possession du certificat de l'Enseignement Secondaire Inférieur (CESI)
ou Sur base d'un test d'admission

DURÉE

18 mois

TITRE OBTENU

Certificat de qualification « Auxiliaire de l'enfance » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de Promotion sociale.